

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

**Développement d'un outil de rentabilité conformément au
contrat de vente des sociétés d'autoproduction**

**Numéro du projet :
G-012523-001**

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	3
3.	Conception.....	5
	Conception technique et méthodologique.....	5
4.	Concept de ressources humaines	6
	Expert-e clé 1	6
5.	Consignes de calcul	6
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	6
	Aspects de durabilité en matière de voyages	7
	Consignes de calcul	7
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	8
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	9

0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	jour(s) d'expert·e
TdR	termes de référence
EE	Efficacité énergétique
EnR	Energies Renouvelables
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
MIME	Ministère Tunisien de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
PST	Plan Solaire Tunisien
STEG	Société Tunisienne d'électricité et du Gaz
TE	Transition Energétique
META	Mise en œuvre d'une transition énergétique Tunisienne accélérée

1. Contexte

La Tunisie est confrontée depuis les années 2000 à un déficit énergétique croissant. Pour y faire face, l'Etat tunisien a adopté une stratégie de Transition Energétique (TE) reposant sur deux piliers, à savoir la promotion de l'efficacité énergétique (EE) et le développement des énergies renouvelables (ER).

Le développement des énergies renouvelables a pour objectif principal de réduire la dépendance du secteur vis à vis des énergies fossiles, en particulier le gaz naturel qui représente actuellement 97 % dans la production de l'électricité et de contribuer ainsi à la décarbonation du secteur. Dans ce cadre et conformément aux objectifs sur lesquels la Tunisie s'est engagée dans sa Contribution Nationale Déterminée, visant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, à travers la réduction de l'intensité carbone nationale à 45% à l'horizon 2030, il est planifié de réduire la demande d'énergie primaire de 30% et d'augmenter la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables dans le mix électrique pour atteindre 35%.

En vue d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (MIME), en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) mettent en œuvre le projet « Mise en œuvre d'une Transition Energétique Tunisienne Accélérée » (META). Le projet comporte trois axes d'intervention :

- **Axe 1 : Amélioration de la politique de transition énergétique**
- **Axe 2 : Gestion du réseau avec une forte part d'ER variables**
- **Axe 3 : Développement des compétences dans les entreprises**

Les présents Termes de Références (TdR) s'inscrivent dans le cadre des actions de l'axe 1.

2. Mission du contractant

L'objectif de cette mission est d'améliorer l'outil de simulation pour les sociétés d'autoproduction dans le cadre du régime de 2019 qui concerne la constitution d'une société de projet conformément au contrat type de transport approuvé par l'arrêté ministériel du 08 décembre 2023. Ces améliorations doivent permettre de générer les études de rentabilité économique des projets de production de l'électricité par les sociétés d'autoproduction au sens du contrat susmentionné.

Le contrat type de transport de l'énergie électrique produite par une société d'autoproduction à partir des installations des énergies renouvelables raccordées au réseau haute et moyenne tension et d'achat de l'excédent par la STEG a stipulé un ensemble de dispositions permettant le transport de l'électricité sur le réseau haute et moyenne tension, la vente des excédents au profit des sociétés consommatrices ainsi que le stockage de l'énergie produite sur le réseau (report).

Etat des lieux de la version actuelle de l'outil :

Les dispositions du contrat ont été modélisés dans un outil Excel/VBA qui permet de simuler l'ensemble des flux de de l'énergie électrique produite. La version actuelle permet de :

- Insérer la courbe de consommation ou courbe de charge avec un pas de 10 min pour 5 autoconsommateurs au maximum ;
- Insérer la puissance et production de la centrale photovoltaïque ou éolienne.
- La répartition de l'électricité produite sur les consommateurs selon les postes horaires de STEG,
- Les résultats journaliers, mensuels et annuels des différents paramètres : énergies transportées, énergies reportées, énergie cédées et énergies facturées par la STEG.
- Les factures des énergies transportées, cédées, reportées...

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- Développement d'un outil excel de calcul de rentabilité aussi bien pour les sociétés d'autoproduction (SPV) ainsi que pour les consommateurs.

L'outil doit permettre de simuler sur la durée de vie du projet :

Du côté société de projet :

- L'ensemble des couts reliés au projet (CAPEX, OPEX ...),
- Les coûts de l'électricité vendue par la SPV aux consommateurs et celle vendue à la STEG (excédents),
- Les coûts de transport, report et les différents autres coûts qui figurent dans le contrat
- Le financement, et tout autre paramètre qui peut influencer l'étude de rentabilité
- Les flux de trésorerie selon le tarif de vente aux consommateurs et le tarif de vente des excédents à la STEG,
- Les énergies cédées transportées, reportées et excédents,
- L'ensemble des indicateurs de rentabilité financière statique et dynamique
- Envisager les différents scénarios possibles avec des paramètres de sensibilité,
- Indicateurs relatifs au financement du projet (equity/dette)
- Et tout autre indicateur jugé utile pour aider à la prise de décision d'investissement et l'analyse des risques

Du côté consommateurs :

- L'ensemble des indicateurs de rentabilité financière statique et dynamique sur la base de la facture évitée (différence entre le tarif de la STEG et le tarif proposé par la SPV),
- Les taux de couverture pour chaque consommateur,
- Envisager les différents scénarios possibles avec des paramètres de sensibilité,
- Et tout autre indicateur jugé utile pour aider à la prise de décision d'investissement et l'analyse des risques

L'outil doit être capable de générer une étude de rentabilité d'une manière automatisée avec des formulaires prédéfinis...

NB: Un outil est déjà développé dans le cadre de missions antérieures relatif à la réalisation des projets d'autoproduction¹ sera fourni au prestataire. Cet outil servira de base le développement de l'outil objet de cette mission²

NB: Le système de tarification en Tunisie varie selon le consommateur et le niveau³ de tension⁴

- Développer les supports pour animation d'un atelier sur l'outil développé
- Concevoir des tutoriels Youtube pour l'utilisation de cet outil
- Présenter l'outil dans le cadre d'un atelier avec les parties prenantes

Jalons / ouvrages partiels	Date / lieu / responsable	Critères pour la réception
Cadrage de la mission	Mars 2026	Présentation d'une note sur la démarche de la réalisation de la mission
Développer l'outil de rentabilité	Juillet 2026	Nouvelle version de l'outil de rentabilité
Développer les supports pour l'atelier et les tutoriels	Septembre 2026	Des supports pour animation d'un atelier sur l'outil développé, des liens vers les tutoriels et liste de présence de l'atelier

Durée de la mission : du 18/05/2026 au 30/11/2026.

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1).

¹ Arrêté du 09 février 2017 (Approbation du contrat type d'autoproduction HT/MT).
² https://energypedia.info/wiki/File:PROFITPV_Tunisie_MT_avec_et_sans_Transport_avril_2021.xlsm
³ https://www.steg.com.tn/fr/clients_ind/tarifs_ht.html?tknfv=db15380d7-4732-4e00-a5c9-db7b779ftbaj415
⁴ https://www.steg.com.tn/fr/clients_ind/tarifs_mt.html

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Expert·e clé 1

Tâches de l'expert·e clé 1

- L'expert est chargé de remplir l'ensemble des tâches de cette mission et assumer toutes les responsabilités pour l'exécution des ouvrages

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : Diplôme universitaire un master en génie énergétique ou équivalent
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau B2 en Français
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 9 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des énergies renouvelables
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 2 références dans le développement des outils d'analyse financière et d'aide à la décision dans le domaine des EnR sous Excel VBA durant les 10 dernières années
- Expérience régionale (2.2.6) : 2 références de mise en œuvre de missions similaires avec des partenaires institutionnels en Tunisie durant les 10 dernières années

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2026 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Consignes de calcul

Les bases de calcul pour contrats d'entreprise indiquées ci-dessous sont une valeur indicative qui suit les critères de réception par ouvrage partiel / jalon mentionnés au chapitre 2 (Missions du contractant).

Étant donné que le contrat envisagé est un contrat d'entreprise, nous vous prions de proposer vos prestations à un prix forfaitaire.

Par ailleurs, l'évaluation de l'offre de prix s'effectue également sur la base des taux journaliers indiqués. **Nous vous prions d'indiquer également le taux journalier appliqué.** Il n'est pas nécessaire de ventiler le prix en nombre de jours.

Jalons / ouvrages partiels	Nombre estimatif de JE (valeur indicative)	Date / lieu / responsable
Démarrage et cadrage de la mission	4	Mars 2026
Développement et test de la nouvelle version de l'outil	22	Juillet 2026
Développement des tutoriels de l'outil et de support de présentation	10	Septembre 2026

Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	4	à chiffrer dans le	à chiffrer dans le bordereau de prix	remboursés sous forme forfaitaire à concurrence des plafonds fiscaux

		bordereau de prix		applicables pour la Tunisie <u>selon la circulaire du BMF</u>
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	3	à chiffrer dans le bordereau de prix	à chiffrer dans le bordereau de prix	sur <u>présentation de justificatifs</u> , les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette <u>même circulaire</u> peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. <u>Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</u>
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	1	à chiffrer dans le bordereau de prix	à chiffrer dans le bordereau de prix	1 seul vol A/R jusqu'au lieu de la fourniture des prestations Tunisie, <u>sur justificatif</u>
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	2	50,00	100,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ permettant un décompte <u>sur présentation de justificatifs</u> .
Frais de transport	1	100,00	100,00	Budget pour les frais de transport locaux et transfert d'aéroport <u>sur justificatif</u>

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Logistique pour les ateliers : La GIZ assure la logistique relative à la réalisation des ateliers et des réunions avec les parties prenantes en Tunisie

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. **Elle est à établir en langue Française.**

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. **Les CV doivent être rédigés en langue Française.**

Étant donné que le contrat envisagé est un contrat d'entreprise, nous vous prions de proposer vos prestations à un prix fixe forfaitaire incluant tous les coûts pertinents (honoraires, frais de voyage et de déplacement). L'offre de prix sera évaluée sur la base du prix forfaitaire figurant dans l'offre. **Nous vous prions en outre d'indiquer votre tarif journalier. Il n'est pas nécessaire de ventiler le prix en nombre de jours.**